

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE INFORMEL DES BAILLEURS  
DE FONDS SUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'EMPLOI  
(PNUD, 31 MARS 1998)

-----

Objectifs de la réunion

La deuxième réunion du groupe informel des bailleurs de fonds sur la question de l'emploi, groupe consultatif institué en décembre 1997, a pour objet non seulement d'associer les partenaires au développement intéressés au processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique nationale de l'emploi, mais également de s'assurer que leurs différentes interventions auprès des partenaires nationaux prennent en compte l'objectif prioritaire de création d'emploi.

Le projet de PAE (Plan d'Action de l'Emploi) est un document d'étape qui a été soumis par le Ministère du Travail et de l'Emploi à l'appréciation de tous les acteurs du développement basés dans le pays, ceci dans le cadre d'un processus de consultation entre partenaires nationaux, socio-économiques et agences internationales.

Le Bureau international du Travail, agissant en tant que conseiller technique de la Direction de l'Emploi, a souhaité rappeler les étapes de la formulation de la politique et du plan d'action de l'emploi, qui ressort de la responsabilité du Comité National de Suivi de la Politique de l'Emploi (CPE), mis en place par décret gouvernemental en juin 95.

Les commentaires recueillis à l'occasion de cette réunion doivent permettre au CPE d'améliorer le document des consultants et de mieux envisager l'opérationnalisation de la politique de l'emploi et du plan d'action afférent.

Présentation du Plan d'Action National de l'Emploi

Le projet présenté par le Ministère du Travail se base sur le postulat de la création d'emplois par la croissance économique, et tente une mise en synergie des intérêts des différents partenaires socio-économiques. La valorisation du secteur privé par la promotion des entreprises a été identifiée par conséquent comme le levier principal pour la création d'emplois. Le BIT a

réitéré l'importance du principe de création d'emplois durables et productifs, notamment pour les groupes vulnérables dans une optique de lutte contre la pauvreté.

Les axes stratégiques qui ont été identifiés dans le projet de PAE sont les suivants :

- i) le développement des entreprises ;
- ii) la décentralisation/régionalisation pour une gestion locale de l'emploi afin d'optimiser la création d'emplois en milieu rural ;
- iii) la structuration des micro-entreprises afin de capitaliser les potentialités du secteur informel, ceci par des appuis spécifiques tels que l'accès au crédit et la formation ;
- iv) le renforcement des capacités nationales, dont celles du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Emploi et du Travail.

Des programmes ont été élaborés pour les axes sus-mentionnés, à savoir un programme multi-sectoriels et des programmes portant sur les secteurs moderne, rural et informel.

#### Observations des bailleurs de fonds

Une série de commentaires a été formulée par les bailleurs de fonds présents. La première catégorie d'observations a porté sur la forme du projet du PAE. La reformulation et une nouvelle présentation aiderait à une meilleure clarté du document et à rendre visible le processus de concertation nationale qui a accompagné la formulation du PAE. Le deuxième type d'observations vise le contenu du projet de PAE, notamment le degré de cohérence, d'une part entre la politique nationale de l'emploi validée en mars 97 et PAE lui-même, et d'autre part entre les stratégies proposées et les programmes retenus. Ainsi la troisième suggestion consensuelle des participants est de recentrer le projet soumis à leur examen sur la problématique de l'emploi et non sur les activités opérationnelles menées dans le secteur économique.

L'omission de référence à la politique sociale, par rapport à la politique économique,

largement traitée, a été relevée. Le fait de replacer le PAE dans le cadre social du pays doit permettre de tenir compte de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté adoptée et de couvrir tous les éléments qui concourent au chômage et au sous-emploi, à l'exemple des tendances démographiques et de la place des femmes et des jeunes. Dans cette optique, les contraintes qui pèsent sur la création d'emplois pourraient être soulignées et faire l'objet de propositions, en ce qui concerne notamment l'éducation, le coût de la main-d'oeuvre et son impact sur la compétitivité, la législation du travail ainsi que le type d'entreprises et d'activités génératrices de revenus à promouvoir.

Il s'agira par la même occasion de développer et d'affiner les programmes propres à améliorer les revenus des populations, activités qui dans le projet présenté, sont peu précises et budgétisées de manière peu adéquate. Le processus de concertation à la base pourrait être un moyen d'aboutir à des propositions justifiées. Les programmes proposées doivent également faire l'objet d'une autoévaluation pour accroître la capacité de mobilisation des différents intervenants autour du projet de Plan d'Action.

(2) La contradiction entre les stratégies et les composantes "programmatiques" a été soulignée ; d'une politique nationale de l'emploi cohérente, le projet de plan d'action s'attache à des propositions sectorielles qui ne permettent pas une atteinte des objectifs globaux de création d'emplois. La seule différenciation acceptable dans la présentation du Plan d'Action réside dans la distinction entre les activités du ressort direct du Ministère de l'Emploi, celles des Ministères techniques et celles du secteur privé.

L'intérêt d'une politique et d'un plan d'action de l'emploi est d'apporter une valeur ajoutée aux différentes politiques et mesures de développement nationale mises en oeuvre dans le pays. La revue des politiques macro-économiques, industrielles et agricoles ne doit être effectuée que si des actions propres à développer l'emploi sont proposées.

Par exemple les composantes sur le secteur rural devraient être axées sur les activités de renforcement de la production, ceci en amont et en aval. De même, les activités relatives à la sous-traitance, secteur porteur en matière de création d'emplois, manquent de précision et ne doivent pas introduire une confusion avec les activités déjà opérationnelles au niveau du Ministère de l'Industrie. Le recours à l'épargne des immigrants, doit être analysé avec précaution dans une perspective de rentabilité et d'opportunité pour les immigrants.

Dans cette optique, il est suggéré de mettre l'accent surtout sur l'adéquation formation professionnelle et emploi, les opportunités d'investissement et d'exportation, ainsi que l'amélioration de la qualité des emplois et des produits, ceci avec les différents intervenants des secteurs considérés.

### Recommandations

A court terme, il a été recommandé d'affiner le projet de PAE pour une meilleure lecture par les partenaires au développement et pour un meilleur examen par les acteurs nationaux. Pour ce dernier point, la nécessaire consultation et implication des associations professionnelles du secteur privé, des partenaires sociaux, en plus des structures étatiques a été relevée.

Un nouveau document pourra être proposé au groupe informel des bailleurs de fonds et au groupe élargi du Comité National de Suivi de la Politique de l'Emploi.

REUNION DES BAILLEURS DE FONDS  
CONCERTATION DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT SUR  
LE PROJET DE PLAN D'ACTION DE L'EMPLOI  
(Dakar, le 31 mars 1998)

**FICHE DE PRESENCE**

NOM ET PRENOM

INSTITUTION

AVON Louise

Mission Française de Coopération

RIGHINI Philippe

“ ” “

Mamadou WANE

UNICEF

Leslie WOOLCOTT

UNIFEM

HAMAKAWA Iraru

JICA

Papa Magatte GUEYE

“

D'ADESKY François

ONUDI

E.K. TAPSOBA

FAO

R. KANE

BIT

M. KABUNDI

OIT/EMAS

C. CASTRO-ALMEIDA

OIT/EMAS

L. NDABA

BIT

Ibrahima BA

ONUDI